

**Présents** : Philippe BEAUVAIS, Patrick BELLANGER, Gérard GRANDSIRE, Lionel LEBOUCHER, Laurent LEMONNIER, Michel PETIT, Christophe LOUIS, Fabien DEBONS, Aurore BALIROS, Laurent GAUMONT, Raymond PAWELSKI

**Absents** : Philippe LEVEILLE, Stéphane GACOIN, Florentin ALLAIS, Joël POUSSIER, Laurent FARET, Catherine GEOFFROY, Anne-Sophie GONDOUIN, Philippe GUYARD, Damien DUVAL

Secrétaire de séance : Fabien DEBONS

1 pouvoir a été présenté : Mme Anne-Sophie GONDOUIN a donné pouvoir à M. Philippe BEAUVAIS

➤ **Approbation du Compte rendu du 10 Mars 2021**

Le compte rendu a été approuvé par l'ensemble des délégués présents.

➤ **Validation de la proposition de pose de compteurs de sectorisation – Etude Patrimoniale**

Monsieur le Président fait savoir aux membres du syndicat que la phase 1 « Pré-diagnostique » de l'étude patrimoniale du SIAEP se termine et que la phase 2 « Sectorisation » est sur le point de commencer.

Afin de commencer la phase 2, il est nécessaire de valider la proposition de pose de compteur de sectorisation pour permettre à l'entreprise ALTEREO de lancer l'appel d'offre et d'effectuer les travaux.

M. le Président donne lecture de la proposition d'ALTEREO pour la sectorisation. Pour améliorer la sectorisation existante, l'ALTEREO propose de mettre en place 3 suivis débitmétriques supplémentaires :

- **2 compteurs** qui se seront sur une conduite de refoulement de distribution : entrée / sortie des réservoirs de Montgaroult et de Ronai. Ces 2 compteurs doivent être des débitmètres. Ils permettent de connaître le débit entrant et sortant des ouvrages et donc leur fonctionnement et sectorisent les secteurs concernés.
- **1 compteur** sur le réseau pour découper un secteur fuyard (Commune de Nécy). Celui-ci peut-être un compteur. Il permettra de sous sectoriser le secteur de Nécy car c'est un réseau très fuyard selon la SAUR. La mise en place de ce compteur permettra d'intervenir plus rapidement en cas de fuite.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil syndical de bien vouloir valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition de l'entreprise ALTEREO énuméré ci- dessus.
- **AUTORISE** le Président à lancer toutes les consultations nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

➤ **Lancement de l'opération des travaux de renouvellement du réseau fuyard sur les communes de Nécy - Brieux**

Monsieur le Président informe les membres du syndicat qu'au vu du nombre important de fuites sur le réseau d'eau sur la commune de Nécy qui engendre une perte importante de ressources en eau, il est nécessaire de lancer les travaux de renouvellement du réseau d'eau pour la commune de Nécy.

Monsieur le Président fait savoir que ces travaux :

- pourront être lancés avant la fin de l'étude patrimoniale car ceux-ci seront inscrits dans le schéma directeur de l'étude patrimoniale.
- Pourront être subventionnés par anticipation par l'agence de l'eau au vu de l'urgence de l'état du réseau (perte importante de ressource), à titre dérogatoire.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil syndical de bien vouloir valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTe** de lancer l'opération de renouvellement du réseau fuyard sur la commune de Nécy
- **AUTORISE** le Président à lancer toutes les consultations nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- **AUTORISE** le Président à demander toutes les subventions possibles, notamment auprès du Conseil Départemental de l'Orne et l'Agence de l'eau Seine Normandie.

➤ **Travaux de dévoiement d'une canalisation située sur un terrain privé sur la Commune de Ri**

Monsieur le Président informe les membres du syndicat que des terrains situés sur la commune de Ri (à la sortie de Ri direction Commeaux), en zone constructible, sont vendus et que les nouveaux propriétaires souhaitent construire une habitation.

Monsieur le Président fait savoir au conseil syndical qu'actuellement une canalisation principale d'eau potable se situe sur ces terrains et qu'il serait souhaitable de déplacer cette canalisation, sur une longueur de 250 m, sur le domaine public afin d'éviter tous désagréments aux futurs acquéreurs et au syndicat.

Il rappelle que cette canalisation a été installée sur ce terrain (terrain agricole au moment de l'installation) dans les années 1975-1976, de 150 de diamètre, en ciment. Celle-ci alimente plusieurs communes.

Monsieur le Président donne lecture de 2 devis pour ces travaux de dévoiement :

- Entreprise la SAUR : 39 757.09 € HT soit 47 684.51€
- Entreprise CISE TP : 38 062.20 € HT soit 45 674.64 €

Monsieur le Président annonce également que ces travaux ne seront pas subventionnés.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil du syndicat de bien vouloir délibérer sur la réalisation ou non du dévoiement de la canalisation et de choisir l'entreprise pour effectuer les travaux

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'effectuer les travaux de dévoiement à condition que la propriétaire actuel du terrain signe une attestation de décharge par laquelle elle accepte que la canalisation en ciment, qui sera abandonnée, reste sur son terrain.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CISE TP pour un montant de 38 062.20 € HT soit 45 674.64 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.